

Le type „ Beaufort ” en toponymie

par AUGUSTE VINCENT.

Le nom de lieu *Beaufort*, *Belfort*, est assez répandu. J'en ai recueilli de nombreuses mentions dans les collections de documents anciens ; j'ai noté aussi des noms analogues.

Je me suis demandé alors quelle était l'opinion des toponymistes sur ces noms. J'ai consulté à cet effet les deux grands répertoires généraux de la toponymie française, celui de LONGNON et celui de GROEHLER. A. DAUZAT, *Les noms de lieux...* Paris, 1926, in-16, ne cite pas *Beaufort*.

LONGNON et GROEHLER étudient le nom de *Beaufort* dans le chapitre qu'ils consacrent au mot *fort*, substantif masculin signifiant « forteresse ».

Voici ce que disent ces deux auteurs.

Chez AUG. LONGNON (*Les noms de lieu de la France, leur origine, leur signification, leurs transformations. Résumé des conférences...* publié par P. MARÉCHAL et L. MIROT, 4^e et 5^e fascicules, Paris, 1929, gr. in-8^o, p. 475, n^o 2261), nous lisons : « L'adjectif *fort*, qui vient du latin *fortis*, est employé substantivement au sens de « forteresse » : de là les noms de lieu **Fort** (Loiret) et peut-être **Fors** (Deux-Sèvres), **le Fort** (Aisne, Ardèche, Ardennes, Ariège, Aude, Eure, Haute-Garonne, Isère, Haute-Savoie, Somme, Yonne), parfois suivi d'un déterminatif — **Fort-Philippe** (Nord), rappelant le souvenir d'un roi d'Espagne, est de

création moderne — parfois aussi précédé d'un qualificatif, comme dans **Beaufort** (Allier, Hautes-Alpes, Creuse, Dordogne, Drôme, Eure, Haute-Garonne, Hérault, Isère, Jura, Maine-et-Loire, Nord, Pas-de-Calais, Savoie, Haute-Savoie, Somme) et **Belfort** (Aude, Lot, Haut-Rhin, Tarn). — Le duché-pairie de **Beaufort**, érigé en faveur de César, duc de Vendôme, fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, et père du fameux « roi des Halles », avait pour chef-lieu le village actuel de *Montmorency* (Aube), qui n'est ainsi appelé que depuis 1689 ; ce village est désigné par les mots *Bellum Forte* dans un texte de 1085, d'où l'on peut conclure que dès le XI^e siècle le substantif *fort* a été en usage. »

On lit encore, p. 529, n^o 2480 : « Le nom **Beaufort**, dont on a vu (n^o 2261) qu'il existe en France un certain nombre d'exemplaires, a été donné à une ville neuve fondée en 1188 par Thiébaud I^{er}, comte de Bar, et Henri IV, comte de Grandpré ; cette localité appartient actuellement au canton de Stenay (Meuse). »

D'autre part, HERMANN GROEHLER (*Ueber Ursprung und Bedeutung der Französischen Ortsnamen. II. Theil. Romanische, germanische Namen...* Heidelberg, 1933, in-8^o, p. 20-21) dit : « *Forte*, Kastell, Befestigung ». — Das Neutrum des Adjektivs *fortis* « stark, fest », ist wohl durch Verkürzung von ursprünglichem *castellum forte* (vgl. nfrz. *château fort* « Burg ») zum Substantiv geworden wie deutsches « Feste ». Es tritt allenthalben als *le Fort* und *les Forts* auf. Verdunkelt ist der Ursprung des Wortes in der Schreibung *For-l'Évêque* für ein ehemaliges, dem Bischof von Paris unterstellte Gefängnis in dieser Stadt (rue Saint-Germain-l'Auxerrois). Nicht minder irreführend ist die Schreibung von *Six-Fours* (Var), das eigentlich *Six-Forts* heissen müsste, da der Name auf sechs befestigte Punkte zurückgeht, die zum Schutze

des Hafens von Toulon auf den umgebenden Felsenhöhen angelegt sind. Als *Tres fort* « stark befestigt » möchte ich *Treffort* (Ain) deuten, *Tresfortium* 974, *Treffort* 1187, dessen noch vorhandene Burgruine den Namen gleichsam erläutert. Sehr beliebt ist die Verbindung mit *bellus* in zahlreichen *Beaufort*, z. B. Maine-et-Loire, zuerst 1119 als *Bellus fortis* erwähnt, andere in Pas-Cal., Hérault, Jura, Savoie, Drôme. Von verschiedenen *Belfort* ist das bekannteste die im Osten des Dép. Haute-Saône unter Ludwig XIV. von Vauban angelegte Festung zum Schutze der burgundischen Pforte, *Béfort* gesprochen und gelegentlich auch geschrieben. *Durfort* (Gard) *Duro Fortis*. von 1281 an. »

Voici, pour compléter ces deux passages, quelques formes anciennes qui n'y sont pas données (les citations non accompagnées d'une référence bibliographique sont empruntées à la collection des *Dictionnaires topographiques des départements*).

Fors DS v. 1099 Forz, 1203 Forc.

Le Fort est le nom de plusieurs fermes, écarts, quartiers de l'Aude (pas de formes anciennes).

Le Fort (Beauvoir Yonne) : « L'église, autrefois fortifiée, a donné son nom au hameau », dit le *Dict. top.* (affirmation naturellement sujette à caution).

Le Fort (Mézilles Yonne), hameau et ferme, XVII^e s. le Fort d'Assigny.

Le Fort (Theys Isère) XV^e grangiam Fortem, XV^e la Forta.

Le Fort-d'Aubenton-la-Cour (La Bouteille Aisne) ; « En 1557 le fort d'Aubenton-la-Cour fut bastiy... En 1628, 1661, 1662, 1663 et 1664, le fort du dit Aubenton avoit des murailles toutes diffamez par dedans, sans comble, couverture, ny planchers. »

Fort-Moville Eure, « ancienne forteressè de quelque

importance », dit le *Dict. top.* ; le nom est en tout cas le résultat d'une déformation récente, et ne contenait pas primitivement le mot *fort* : 1035 Formovilla, 1205 Formovile, 1754 Formanville, 1792 Formauville, 1868 Formenville, 1877 Fort-Moville.

Voici d'autre part quelques *Beaufort* et *Belfort*.

Beaufort Hér. 1060 allodium de Belfort.

Beaufort Meuse 1188 Bellofortis.

Beaufort Nord XII^e Belfort (Gislebert de Mons).

Beaufort-Blavincourt Pas-de-C. 1186 Bialfort.

Beaufort-en-Vallée ML v. 1330 Bellus Fortis, 1467 Beaufort-en-Vallée (*Pouillés prov. Tours*).

Belfort Bf. chef-lieu du territ. de Bf., 1226 in castro de Belfort (*Dict. top. Haut-Rhin*).

Belfort Lot 1251 castrum Bellifortis (Devic et Vaissette, VIII).

Au *Durfort* Gard cité par Groehler, il faut en ajouter quatre autres (LONGNON n'en cite aucun) :

Durfort Tarn 1318 de Duroforti (*Gallia christiana*, XIII); donjon et autres ruines du château de Roquefort, autrefois siège d'une seigneurie importante.

Durfort Tarn-et-Gar., 1200 Durfort (C. BRUNEL, *Les plus anc. chartes en l. prov.*, Paris, 1926).

Durfort (Vignevieille Aude) 1093 castrum quod vocatur Durfort (*Corresp. admin. d'Alph. de Poitiers*, Paris, 1894-1900).

Villeneuve-Durfort Ariège 1241 in castro de Duroforti (Devic et Vaissette, VIII).

Tout cela ne nous donne pas d'indications bien précises sur l'emploi du substantif *fort*. Qu'en disent les dictionnaires?

Consultons le *Dictionnaire général* : *Fort*, subst. m. 1^o Personne, chose forte (les forts de la halle). *Spécialement* : 1 (*chasse*). Fourré où se tiennent les bêtes sauvages.

2. (*terme militaire*). Ouvrage en terre ou de maçonnerie destiné à protéger une ville, un passage, un port, etc. La seule citation donnée par le *Dict. gén.* est de Corneille (*Nicom.* I, 2) :

L'art de reprendre un fort qu'une fois il a pris.

Quant à LACURNE DE SAINTE-PALAYE, il cite *Girard de Viane* (v. 4077), de Bertrand de Bar-sur-Aube (XII^e-XIII^e s.) :

Mon fort de Rome, ke l'on clame ma chambre.

Il nous apprend en outre qu'au XIII^e siècle, on trouve *fortelet* « petit fort » (*fortelet* est aussi adjectif).

Mais GROEHLER (p. 21) fait une remarque curieuse, que l'on ne trouve pas chez LONGNON : « Im Süden wird *fort* auch als Femininum gebraucht, wie aus mehreren *Blanquefort* « Weissenburg » ersichtlich ist, deren bedeutendstes im Dép. Gironde liegt ; *Blancafort* (Cher) zuerst 1064 belegt. *Hautefort* (Dord.) ist als *Villa Hautafort* 1197 nachgewiesen. »

Cette liste de GROEHLER peut être allongée. Voici les noms que j'ai notés :

Blancafort Cher 1119 *Blanquefort*, 1129 *parrochia de Blanca forte*.

Blanchefort (Lagraulière Corr) ; pas de formes anciennes.

Blanchefort (rocher de), petite montagne des Corbières (544 m.), située à l'ONO de Rennes-les-Bains Aude ; pas de formes anciennes.

Blanquefort Gers, sur une colline de 170 m., sur la rive droite de l'Arrats, 1138 *Blanca Fort* (*Cartul. gén. de l'Ordre des Templiers*).

Blanquefort Gir. chef-lieu de canton, 1164 *ecclesiam S. Martini de Blancafort* (*Gallia christiana*, II).

Blanquefort (Arrigas Gard) 1245 *Blancafort*.

Que faut-il penser de ce *fort* substantif féminin ? Il n'est

pas attesté comme tel. Les noms *Blanchefort* etc. et *Hautefort* nous forcent-ils vraiment à admettre l'existence de ce substantif féminin ?

LONGNON a fait un pas dans une nouvelle direction, mais sans aller bien loin ; et GROEHLER ne l'a pas suivi.

LONGNON, au n° 2480, cité ci-dessus, parle de *Beaufort*, ville neuve fondée en 1188 dans le canton de Stenay Meuse. Le texte continu ainsi (n° 2481) : « *Beauclair*, nom d'une autre commune du même canton, exprime également une situation avantageuse ; on en remarquera la composition insolite, comprenant deux adjectifs. »

Nous trouvons dans le *Dict. top.* de la Meuse : *Beauclair* Meuse, 1577 Beauclerc (on ne remonte donc pas très haut).

Voici du reste un autre exemple, inconnu à LONGNON ; il s'agit d'un lieu non identifié, dans le Puy-de-Dôme : 1241 pro castro de Miramont (Miremont PD), de Montclar, de Belclar (*Gallia christiana* II).

La composition n'est insolite que si l'on admet tout ce que dit LONGNON dans les numéros précédents. En tout état de cause, il est impossible de prendre, dans *Beauclair*, *clair* pour un substantif. Il s'agit bien ici de deux adjectifs juxtaposés. *Beauclair* signifie « beau et clair ».

Mais alors nous sommes en possession d'une explication très simple pour *Beaufort*.

Nous éviterons d'avoir recours à l'hypothèse gratuite de *fort* substantif alternativement masculin et féminin. Cette hypothèse n'a été proposée par GROEHLER que parce que celui-ci a perdu de vue que *fort* est, au moyen âge, la forme féminine régulière de l'adjectif *fort*. Tous les adjectifs représentant un adjectif latin de la 3^e déclinaison avaient une seule et même forme pour les deux genres (c'est le cas p. ex. pour *grand*, *vert*, etc.). Ces adjectifs n'ont pris un *-e* final au féminin que plus tard, par analogie avec des adjectifs déclinés autrement. Que l'on com-

pare du reste les noms comme *Rochefort*, *Roquefort*, *Pierrefort*, *Maisonfort*, bien connus dans la toponomastique française, et dans lesquels le substantif qui forme le premier élément est incontestablement du féminin.

Dans *Blanchefort* etc., dans *Hautefort*, nous avons deux adjectifs féminins. On sous-entendait vraisemblablement *maison* (qui peut signifier aussi « demeure importante », « château ») ; comp. : nos maisons forts et faibles (Lacurne).

Nous sommes donc en présence d'un type bien particulier, résultant de l'emploi de deux adjectifs juxtaposés. X

Beau	fort
adj.	adj.

 Comparez : Beaux duz seinnurs ; Belle douce vierge Marie (A. LANGFORS, *Les incipit...*, Paris (1917), p. 113).

Or, nous remarquons précisément que dans les textes, *beau* (*bel*) est couramment associé à *fort* et à *clair*. Ces trois adjectifs expriment des nuances diverses, mais le sens général est toujours une idée d'exaltation, de splendeur, de supériorité.

Nous trouvons par exemple dans la *Chanson de Roland* (XI^e siècle) :

- Et bels et forz et isnelz et légers ;
- Bels fut li vespres, et li soleils fut clair ;
- Que nous perdons claire Espagne la belle ;

et dans *Roncevaux* (XIII^e siècle) :

Li solaus luit, si fu et bel et cler ;

et dans la *Chanson des Saxons*, de Jean Bodel (XIII^e s.) :

Ce-fu a Pentecoste que il fait bel et cler.

Ces trois adjectifs sont courants dans les composés désignant des hauteurs : *Beaumont*, *Clermont*, *Montfort*, etc.

Rappelons d'autre part que l'épée d'Olivier s'appelait *Haute-Cleire* (*Girard de Viane*, p. 145 ; *Fierabras*, etc.).

Les noms de lieux formés de deux adjectifs juxtaposés, supprimant le substantif, d'intérêt secondaire, et dont on se passe facilement, sont le type le plus parfait des noms

de triomphe, d'éclat, de puissance, spécialement en vogue pour les châteaux.

L'emploi de deux termes de même nature juxtaposés est du reste attesté pour d'autres mots que des adjectifs. Il s'agit de deux verbes (à l'impératif) ; ni LONGNON ni GROEHLER ne signalent ce type de noms.

Tournemire Aveyron, 1341 Tornamira (*Biblioth. de l'Ec. des Chartes*, XLIV) ; « tourne et regarde ! ».

Trinquetaille (Arles BDR), château, 1209 in castro de Trancataillarum (*Actes conc. les vicomtes de Marseille*, Monaco, 1926), 1217 in castro de Trencatalla (*Chartes de l'Ordre de Chalais* ; *Arch. de la France monast.* XXIII, 1923) ; « tranche et taille ! ». Rapprocher v. fr. *trenchant* et v. fr. *taillant*, signifiant tous deux « décidé, résolu » ; on a aussi v. fr. *trenchamment* « résolument ». Les deux verbes étaient synonymes ; de même pour les deux substantifs correspondants, *tranchoir* et *tailloir* ; ils désignaient les plaques de bois ou de métal, ordinairement rondes, sur lesquelles on servait au moyen âge les viandes et les mets secs, et sur lesquelles on déposait au préalable une ou plusieurs tranches de pain rassis, le « pain tranchoir ».

Concluons.

On ne peut, comme le croyait LONGNON, déduire de *Bellum Forte*, nom de Montmorency Aube en 1085, que « dès le XI^e siècle, le substantif *fort* a été en usage » (dans le sens de « forteresse »).

Les noms de lieux tels que *Fort*, *le Fort*, ne prouvent pas non plus un emploi très ancien du substantif dans le sens que nous lui donnons actuellement ; ce sens est acquis, semble-t-il, seulement à partir du XVI^e siècle.

Les noms de lieux *Beaufort*, *Belfort*, qui paraissent avoir été longtemps à la mode, sont composés de deux adjectifs juxtaposés, tout comme le nom d'épée *Haute-cleire*, et les noms de lieux *Beauclair*, *Durfort*, *Blanchefort* et *Hautefort*.

*Voilà un nom
compétitif !*